

MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES 2^{ème} ANNEE

DES ETUDES MEDICALES - DFGSM2

2026-2027

1. LES ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES :

Ces enseignements sont répartis sur 2 semestres, S3 et S4. Chaque semestre permet de valider 30 ECTS. Les enseignements obligatoires comportent :

1/ Cinq unités d'enseignements intégrées :

- UE Appareil circulatoire
- UE Appareil respiratoire
- UE Appareil digestif
- UE Appareil rénal, voies urinaires, appareil génital masculin
- UE Propédeutique

2/ Neuf unités d'enseignements thématiques :

- UE Physiopathologie
- UE Biophysique appliquée à l'imagerie
- UE Compétence relationnelles
- UE Ethique
- UE Thérapeutique
- UE Santé numérique et IA
- UE Lecture critique d'article
- UE Langue étrangère (Anglais)
- UE Anatomie Pathologique générale

3/ Une UE Recherche.

4/ Deux cents heures de stage sont également à effectuer sur l'année universitaire ainsi qu'un stage infirmier de trois semaines.

5/ Sensibilisation Handicap (présence obligatoire)

6/ Séminaire prévention aux addictions (présence obligatoire)

2. MODALITES DE VALIDATION

Les épreuves se déroulent sous format électronique et sont organisées pour l'ensemble des UE.

Elles comportent des éléments de question dont la docimologie est identique à celle prévue pour l'Examen Dématérialisé National (liste non exhaustive : dossiers cliniques progressifs, questions isolées, tests de Concordance de Script, key-features problems, questions ouvertes...).

Une journée de réserve sera prévue dans l'emploi du temps. En cas de problème informatique lors de l'examen sur tablette, une nouvelle épreuve pourra être organisée afin de permettre aux étudiants de repasser l'examen dans les mêmes conditions.

Lors des examens (sessions 1 et 2), aucune sortie avant la fin des épreuves ne sera autorisée.

La validation du semestre s'acquiert en obtenant la note d'au moins 10/20 à chaque UE ainsi qu'à l'ensemble du semestre. Pour être admis dans l'année supérieure, l'étudiant doit donc avoir validé, dans les conditions prévues, et si nécessaire à l'issue des rattrapages, chaque UE des deux semestres et les stages hospitaliers.

Dès lors que la note de 10/20 n'est pas obtenue à l'issue de la première session du S3 ou du S4, une session unique de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante, soit dans les mêmes conditions de validation, soit sous le format oral possible à partir d'un effectif inférieur ou égal à 20 étudiants inscrits en 2ème session, dans ce cas l'oral aura une durée de 10 minutes (hors temps de préparation).

A l'issue de la session de rattrapage : **la non-validation d'une (ou plusieurs) UE entraîne le redoublement, sans mécanisme de dette pour le passage dans l'année supérieure ; aucune capitalisation d'UE n'est possible en cas de redoublement.**

Les redoublants sont tenus d'effectuer l'ensemble des stages obligatoires prévus au programme de l'année, incluant les stages dont la validation a été obtenue.

L'étudiant doit également **avoir validé le premier niveau de l'AFGSU** (attestation de formation aux gestes de secours d'urgence). La validation de l'AFGSU est obligatoire, elle doit être impérativement validée avant la fin du second cycle (arrêté du 20 avril 2007). En cas d'absence ou non-validation l'étudiant devra s'engager à valider l'AFGSU par ses propres moyens et en apporter la preuve de la validation à la scolarité.

Détail de la composition des semestres :**Semestre 3 (30 ECTS) :**

UE Appareil Circulatoire	Épreuve de 2 h	10 ECTS
UE Appareil Respiratoire	Épreuve de 2 h	10 ECTS
UE Biophysique appliquée à l'imagerie	Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Compétences relationnelles	Contrôle Continu, Rendu Exercice	2 ECTS
UE Santé Numérique et IA	Épreuve de 1 h + Contrôle Continu	2 ECTS
UE Physiologie / Physiopathologie (S3) – Cardio-Respiratoire (S3)	Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Anatomie Pathologique générale	Epreuve de 1h	2 ECTS

Semestre 4 (30 ECTS) :

UE Appareil Digestif	Épreuve de 2 h	5 ECTS
UE Appareil Rénal et Urinaire	Épreuve de 2 h	5 ECTS
UE Physiologie / Physiopathologie – Digestif-Urinaire (S4)	Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Ethique	Épreuve de 30min	2 ECTS
UE Lecture Critique d'Article	Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Thérapeutique	Épreuve de 1 h	2 ECTS
UE Langue Étrangère (Anglais)	Contrôle continu + Épreuve de 1h	2 ECTS
UE Propédeutique	Contrôle continu présentiel Epreuve de 1 h	3 ECTS
Stages hospitaliers	Contrôle présentiel	3 ECTS

L'évaluation de l'UE Physiologie / Physiopathologie:

Une première épreuve de 1 heure au premier semestre (S3) portant sur les éléments de physiologie Cardio-Respiratoire (les cours évalués par cette épreuve sont délivrés au sein des UE Respiratoire et Cardiovasculaire) et de physiopathologie en liens avec ces UE et vus au cours de l'UE physiopathologie.

Une 2e épreuve de 1 heure au 2e semestre (S4) portant sur les éléments de physiologie Digestive et Rénale (les cours évalués par cette épreuve sont délivrés au sein des UE Appareil urinaire et Appareil digestif) et de physiopathologie en liens avec ces UE et vus au cours de l'UE physiopathologie.

L'évaluation de l'UE Langue étrangère est composée de 3 notes qui se compensent entre elles, ainsi réparties :

- PARTIE THEORIQUE, notée sur 20, coefficient 2 : Épreuve de 1 h
- PARTIE PRATIQUE (Medical Talk), notée sur 20, coefficient 2
- ASSIDUITE et PARTICIPATION en cours, notée sur 20, coefficient 1

Concernant l'UE Langue étrangère, une assiduité au CRL pendant les périodes d'auto-apprentissage sera appréciée en fonction du niveau des étudiants et sera valorisée par des points supplémentaires sur la note finale.

- Pour le niveau 1 (le plus élevé) : 3 heures de présence
- Pour le niveau 2 : 5 heures de présence
- Pour le niveau 3 : 7 heures de présence

Concernant les stages hospitaliers, le volume de stage se ventile sur les 2 semestres en fonction des possibilités d'accueil des services. La validation des stages se fait à la fin du deuxième semestre par contrôle présentiel (stage validé / non validé) pour un total de 3 ECTS. En cas de non validation des stages hospitaliers, le Jury pourra proposer des conditions de validation complémentaires (écrites ou pratiques) à réaliser avant la session de rattrapage, ou ajoutera une période de stage complémentaire pour permettre à l'étudiant de le valider.

L'impossibilité d'effectuer les stages hospitaliers en raison d'une non-conformité au schéma vaccinal requis entraîne la non-validation de l'UE stage et ne donne lieu à aucun rattrapage.

La validation de l'UE Propédeutique nécessite une moyenne de 12/20. Elle comporte une ECUE de présence (50% de la note de l'UE) et une ECUE d'examen écrit (50% de la note de l'UE). Les deux notes se cumulent et se compensent.

Concernant l'ECUE de présence, elle se calcule ainsi : 3 absences égal 0 à l'ECUE, 2 absences correspondent à une note de 20% de la note maximale de l'ECUE, 1 absence correspond à une note de 40% de la note maximale de l'ECUE et zéro absence correspond à une note de 100% de la note maximale de l'ECUE.

En cas de note moyenne < 12/20 à la première session, l'étudiant passera la 2e session. Les notes de l'ECUE de présence de la session 1 seront conservées ; un nouvel examen écrit sera proposé dans les mêmes conditions que la 1e session. En cas de note moyenne < 12/20 à la seconde session, l'étudiant redouble.

On rappelle que toutes les absences doivent être régulièrement justifiées.

Concernant l'UE Compétences relationnelles : la validation repose sur la présence aux séances. Toute absence entrainera donc la non-validation de l'UE.

Assiduité aux enseignements obligatoires – Modalités de bonus/malus

Certains enseignements pourront être désignés comme obligatoires par les enseignants responsables. Les étudiants en seront informés au préalable via les programmes pédagogiques. Toute absence pourra entraîner l'application d'un malus lors de la délibération du jury, celui-ci restant souverain dans son appréciation.

Ce malus pourra être appliqué indépendamment de la présentation d'un justificatif d'absence et pourra aller jusqu'à -2 points sur la note de l'UE concernée, selon notamment la nature et l'importance du cours manqué, le caractère récurrent des absences et la situation de l'étudiant.

UE du Parcours Recherche

4 ECTS

UE 1 ANATOMIE	Épreuve de 1 h
UE 2 BASES MOLECULAIRES ET CELLULAIRES DES PATHOLOGIES	Analyse d'article (30%) + Épreuve de 1 h (70%)
UE 5 BIOPATHOLOGIE	Contrôle continu (40%) + Épreuve de 1 h (60%)
UE 8 AGENTS INFECTIEUX, ENVIRONNEMENT, SANTE	Contrôle continu (10%) + Travaux dirigés (20%) + Épreuve de 1 h (70%)
UE 9 ETUDE DES MICROBIOTES ET DYSBIOSE : IMPACT EN PATHOLOGIE HUMAINE	Contrôle continu (20% note) + Epreuve 1h (80% note)
UE 12 PHYSIOPATHOLOGIE DES AGENTS INFECTIEUX	Contrôle continu (20% note) + Epreuve 1h (80% note)

L'obtention de l'attestation master 1 est conditionnée à la validation de 2 UE du parcours recherche et à la validation du second cycle des études médicales (une inscription administrative complémentaire, concédée au plus tard l'année qui suit la validation du 2ème cycle, sera nécessaire pour la délivrance de l'attestation du Master 1 SVS).

Toute demande de validation par acquis antérieur de l'UE Recherche devra impérativement être transmise à l'équipe pédagogique (responsable UE Recherche et responsables d'année (L2-L3)) avant le **15 octobre de l'année en cours**, accompagnée des justificatifs nécessaires (Diplôme du grade Master, détail des cours abordés durant votre formation). Aucune demande ne sera acceptée après cette date.

3. LES ENSEIGNEMENTS OPTIONELS

UE Parcours Engagement pédagogique (optionnel)

Cette UE pourra être choisie par l'étudiant et sera valorisée pour les points de parcours en DFASM. Elle comprend :

- Participation aux ECOS
- Participation au tutorat niçois pour les LAS (chef tuteur/tutrice ou tuteurs/tutrices)
- Tutorat physiologie
- Tutorat anatomie
- Tutorat des années supérieures
- Simulation en sémiologie / Raisonnement clinique

UE Santé opérationnelle

Cette unité d'enseignement optionnelle est ouverte à 20 étudiants par an, sélectionnés sur la base d'une lettre de motivation. L'évaluation s'effectue sous forme de contrôle continu, avec au moins 80% de présence.

4. RESULTATS

La publication des résultats se fait uniquement via l'ENT de l'université dans le respect du délai fixé par la réglementation après la validation du jury.

Les étudiants peuvent avoir accès au détail de leurs notes sur l'ENT dans les mêmes délais.

5. PLAGIAT

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude.

L'utilisation d'outils à base d'intelligence artificielle (IA) n'est pas interdite dans le cadre de mémoires ou travaux demandés par les enseignants. Toutefois, l'étudiant est responsable du travail rendu et à ce titre, assume l'ensemble du contenu proposé à l'enseignant. En cas d'erreurs, de non-relecture par l'étudiant ou de travail entièrement réalisé à base d'IA, l'enseignant pourra refuser le travail rendu, appliquer un malus ou demander une sanction, sur le même modèle que le plagiat.